



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS



Service de la protection de  
l'environnement

Dienststelle für Umweltschutz

› service de la protection de  
**L'ENVIRONNEMENT**  
et ses activités

sols et matériaux pierreux • eaux • études d'impact  
déchets • bruit • électrosmog • sites pollués • air

[www.vs.ch/environnement](http://www.vs.ch/environnement)

# SOMMAIRE

Historique et missions du service	04	
Air	06	
Eaux	10	
Bruit	14	
Déchets	16	
Electrosmog	18	
Etudes d'impact	20	
Sites pollués	22	
Sols et matériaux pierreux	24	



## IMPRESSUM

Photographies : SPE, ST, C. Laubacher, Chab Lathion,  
J.-M. Zellweger, FDDM  
Graphisme : Atelier Grand - Sierre  
Impression : Mengis - Viège



Edito

## JACQUES MELLY

Créé en 1962, le service de la protection de l'environnement (SPE) a mis en œuvre la volonté politique de «transition environnementale» pour notre canton.

La volonté de préserver notre environnement s'est d'abord traduite par la construction des stations d'épuration des eaux et des usines d'incinération des déchets. Dans les années 1980, les pics de pollution ont amené le service à contrôler la qualité de l'air et à prendre les mesures qui s'imposaient. De nos jours, l'assainissement des sites contaminés des grandes industries et la protection des captages d'eau potable sont quelques unes des grandes priorités du SPE.

Que ce soit en matière d'eau, d'air ou de sol, nous avons tous besoin de ressources vitales suffisantes en quantité et irréfutables en qualité. Le SPE s'engage jour après jour pour cette cause, afin que toute la population valaisanne bénéficie d'un environnement de qualité. Il en va aussi de la vitalité de notre économie, qui ne peut prospérer sans un environnement sain.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite au travers de cette brochure à mieux connaître les missions et les résultats obtenus par le SPE. A chacune et chacun ensuite de mettre en pratique les actions proposées afin d'apporter sa propre contribution à l'environnement.

Jacques Melly

*Chef du Département des transports,  
de l'équipement et de l'environnement*



## Le service de la protection de l'environnement



### 50 ans d'histoire

Le service de la protection de l'environnement (SPE) a été créé en 1962 et ne comptait qu'un seul collaborateur. Les premières stations d'épuration apparaissent à Bellwald en 1963 ainsi qu'à Verbier en 1966. Les années septante sont marquées par la construction des usines d'incinération d'ordures ménagères de Monthey, Uvrier et Gamsen. Durant la même période, le SPE s'est notamment occupé de la lutte contre le fluor et la prolifération d'algues dans le Léman.

Au milieu des années 1980, les pics de pollution ont amené le SPE à contrôler en continu la qualité de l'air. Puis, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le travail s'est porté sur les décharges illicites du canton ainsi que sur la gestion des déchets. Au tournant du millénaire, l'assainissement des sites contaminés des grandes industries, la protection des captages d'eau potable et le renouvellement des stations d'épuration vieillissantes sont devenus les principales préoccupations du SPE.



### Principales missions

Le SPE est chargé de protéger la population et son environnement contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, avec notamment les missions suivantes :

- inciter financièrement des mesures pour améliorer la qualité de l'air, traiter les eaux usées et les déchets ainsi que pour assainir les sites contaminés;
- mesurer et évaluer la qualité de l'air, des eaux et du sol;
- contrôler les rejets polluants de différents types d'installations (ex. grands complexes industriels, stations-service, chauffages, etc.);
- évaluer l'impact des nouvelles constructions, afin qu'elles respectent les dispositions légales (ex. protection contre le bruit ou l'électromog);
- informer et conseiller les communes et les particuliers.

### Quelques résultats 2011

#### › 5,6 millions

Le SPE a octroyé 5.6 millions de subventions cantonales et redistribué 2.4 millions de subventions fédérales, à destination principalement des communes.

#### › 13'134 installations

Les collaborateurs du SPE ont mesuré les émissions polluantes de 305 installations et assuré le suivi de 13'134 infrastructures contrôlées par des tiers.

#### › De 154 à 35

Sur l'ensemble du canton, le nombre de décharges exploitées sans autorisation est passé de 154 à 35 au cours de la période d'octobre 2008 à décembre 2011.

#### › 11 communiqués

Diverses actions médiatiques de sensibilisation, ainsi que 11 communiqués de presse ont servi à informer la population valaisanne sur l'état de l'environnement.

# Qualité de l'air

Particules fines (PM10)

## 3'700

En Suisse, les particules fines sont responsables de plus de 3'700 décès prématurés par année !

## 60%

En Valais, plus de 60% de la population est exposée à des concentrations excessives de particules fines contre 40% en moyenne Suisse.

## Actions

Le service de la protection de l'environnement (SPE) surveille en continu la qualité de l'air du canton à l'aide d'un réseau de huit stations fixes (RESIVAL) et de deux laboratoires mobiles. Le SPE intervient en cas de pollution excessive, notamment pendant les périodes de smog estival ou hivernal, informe au besoin la population et établit des plans de mesures à long terme.

## Résultats

La qualité de l'air s'est améliorée ces 25 dernières années grâce aux nombreuses mesures prises tant dans le domaine des transports, des chauffages que de l'industrie. Malgré cela, l'ozone (O<sub>3</sub>) sur l'ensemble du canton, les particules fines (PM10) dans la plaine du Rhône et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) dans les centres-villes dépassent encore les valeurs limites.

 [www.vs.ch/air](http://www.vs.ch/air)

## Quésako

Les particules fines ont un diamètre inférieur à 10 microns (<0.01 mm). Elles se forment notamment lorsque l'on brûle des combustibles et carburants. Pour émettre 1 kg de particules fines et polluer 50'000'000 m<sup>3</sup> d'air, vous pouvez à choix brûler 100'000 litres de mazout dans votre chauffage, parcourir 5'000 km en camion ou brûler de manière illicite 50 kg de broussailles en plein air !

## Cas concret

Les particules fines émises dans l'air sont pour l'homme le plus nocif des polluants atmosphériques, car elles pénètrent dans le système respiratoire et peuvent provoquer des maladies cardio-vasculaires. Le SPE a établi un plan de mesures, afin de garantir la protection de l'air. A titre d'exemple, le SPE propose un subventionnement des filtres à particules pour les chauffages domestiques à bois.



## Conseils

Chaque jour, nous consommons près de 15'000 litres d'air. Sa qualité est donc primordiale à notre existence et à notre santé. Chacun peut agir pour préserver la qualité de l'air par des gestes simples, dont voici quelques exemples :

- ⇒ j'achète des produits locaux et de saison, ce qui réduit la pollution due aux transports;
- ⇒ j'amène branches et broussailles au centre de compostage ou à la déchèterie communale et ne brûle rien en plein air;
- ⇒ je découvre les multiples facettes de l'air en parcourant les sentiers thématiques de Crans-Montana et de Mund-Eggerberg.

# Pollution de l'air

Rejets polluants

[www.vs.ch/air](http://www.vs.ch/air)

200 m<sup>2</sup>

La surface totale des poumons d'une personne adulte correspond à 200 m<sup>2</sup>, soit l'équivalent d'un terrain de tennis!

32%

Ces 25 dernières années, grâce aux actions entreprises, les émissions de particules fines ont diminué de 32% en Valais.

## Quésako

Un filtre à particules est un système de rétention de particules fines, telles que des suies, résultant par exemple de la combustion de carburants ou de bois. Ce genre de dispositif peut équiper des moteurs diesel au niveau du pot d'échappement ou des systèmes de chauffage à bois à l'endroit de la cheminée. Les particules fines sont pour l'homme le plus nocif des polluants atmosphériques.

## Cas concret

Le SPE subventionne des actions qui ont un effet sur l'amélioration de la qualité de l'air. Tout habitant du canton peut bénéficier d'aides financières pour intégrer à son chauffage à bois un filtre à particules ou pour participer à des cours de conduite écologique. L'usage d'un véhicule de classe énergétique A, émettant moins de 130 g de CO<sub>2</sub> au kilomètre, donne droit à un rabais d'impôt.

## Actions

Le service de la protection de l'environnement (SPE) mesure chaque année les rejets dans l'atmosphère d'une centaine d'installations, dont celles des grands complexes industriels (ex. chimie, raffinage, aluminium). 5'000 à 10'000 autres installations sont contrôlées par des tiers, dans des pressings, garages ou stations-service ainsi que chez des particuliers (ex. chauffages).

## Résultats

Lorsque les normes ne sont pas respectées, le SPE ordonne les travaux d'assainissement, aux frais de l'exploitant, et sanctionne les éventuels contrevenants. En lien avec le renforcement des dispositions légales cantonales et fédérales, le SPE a ces dernières années renforcé les contrôles pour garantir un air de qualité à tous les citoyens valaisans.



## Conseils

A elles seules, les actions du SPE ne suffisent pas à garantir un air de qualité. Toute action entreprise à la source est donc utile. Chacun peut agir pour lutter contre la pollution de l'air par des gestes simples, dont voici quelques exemples :

- ⇒ j'équipe mon chauffage à bois d'un filtre à particule subventionné à hauteur de 80%;
- ⇒ je participe à un cours « Eco-drive » et profite d'une remise de 50% sur la finance d'inscription;
- ⇒ j'achète un véhicule peu polluant et bénéficie d'un rabais de 50% de l'impôt sur les véhicules à moteur.

# Eaux de surface

Qualité des lacs et des cours d'eau

 [www.vs.ch/eau](http://www.vs.ch/eau)

## 307 millions

Depuis 50 ans, 307 millions de subventions cantonales ont été versées aux communes pour les installations d'évacuation et d'épuration des eaux usées.

## 436 litres

En Valais, la production d'eaux usées est de 436 litres par jour et par habitant, alors que la consommation d'eau potable est de 170 litres.

## Actions

Le service de la protection de l'environnement (SPE) contribue financièrement à l'entretien et au renouvellement des 75 stations d'épuration (STEP) du canton, ceci afin de réduire la pollution des cours d'eau. Le SPE intervient aussi auprès des entreprises industrielles et artisanales pour s'assurer que les eaux rejetées respectent les valeurs limites imposées par la loi.

## Résultats

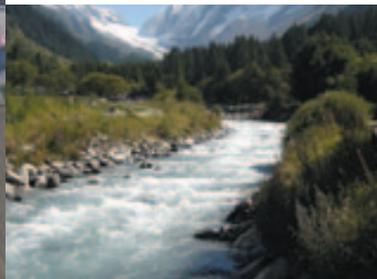
Grâce notamment à l'action du SPE, la concentration de phosphate dans le Léman a diminué d'un facteur 4 depuis 1980. De même, la teneur en pesticides d'origine industrielle dans le Rhône a été réduite de 70% entre 2006 et 2011. La qualité des eaux de nos rivières s'est aussi améliorée, comme le montre la présence d'organismes sensibles qui avaient précédemment disparu.

## Quésako

Les micropolluants sont des substances de synthèse présentes à très faibles concentrations notamment dans l'eau (ex. substances pharmaceutiques). Elles peuvent avoir un effet sur l'homme ou sur l'environnement. Les stations d'épuration traditionnelles n'ont en général qu'un pouvoir épurateur limité face aux micropolluants, qui pour une part non négligeable sont ainsi rejetés dans la nature.

## Cas concret

Pour que les stations d'épuration fonctionnent au mieux, seules les eaux usées doivent y parvenir. Les eaux claires, comme celles des fontaines ou de drainages, diluent inutilement les eaux usées avant traitement, ce qui induit une augmentation des coûts d'exploitation de la STEP et diminue ses performances d'épuration. En moyenne, deux tiers des eaux usées rejoignant une STEP sont des eaux claires.



## Conseils

Les eaux du Rhône se déversant dans le Léman permettent d'approvisionner en eau potable près de 500'000 personnes. Afin de garantir la qualité des cours d'eau, chacun peut agir par des gestes simples, dont voici quelques exemples :

- ⇒ j'amène l'huile de ma friteuse et mes restes de peinture à la déchèterie communale et ne les jette pas dans les toilettes;
- ⇒ pour mon lave-vaisselle, j'achète un détergent sans phosphate, ce qui réduit la prolifération d'algues dans les lacs et les cours d'eau;
- ⇒ je privilégie une place de parc engazonnée à une place goudronnée, afin de réduire la quantité d'eau de pluie envoyée à la STEP.

# Eaux souterraines

Zones de protection des sources

## 134

En Valais, 134 communes (sur 141) ont un ou plusieurs captages d'eau potable sur leur territoire.

## 4'000

En Valais, on recense près de 4'000 captages et sources d'intérêt public dont 2'500 servent à l'approvisionnement en eau potable.



## Actions

Le service de la protection de l'environnement (SPE) inventorie les ressources souterraines en eau et assure leur protection. Il conseille les communes chargées d'assurer l'approvisionnement en eau potable de la population, autant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Le SPE veille à ce que les sources et les captages soient protégés contre la pollution.

## Résultats

A fin 2011, 55 communes valaisannes avaient fait approuver les zones de protection de toutes leurs sources et captages, 33 communes qu'une partie, alors que 46 communes n'avaient encore aucune zone de protection approuvée. Malgré l'action du SPE, de nombreuses communes n'ont pas encore pleinement pris conscience de la vulnérabilité de leur approvisionnement en eau potable.

 [www.vs.ch/eau](http://www.vs.ch/eau)

## Quésako

Les zones de protection des sources sont des périmètres à proximité des captages d'eau potable dans lesquels les activités humaines sont soumises à des restrictions. Ces zones sont définies selon la vitesse d'écoulement des eaux et le temps que peut mettre un polluant pour atteindre la source. Sans zone de protection approuvée, la qualité de l'approvisionnement en eau ne peut être garantie à long terme.

## Cas concret

De nombreuses activités humaines peuvent induire une pollution des eaux souterraines. Afin de prévenir tout risque de contamination, les exploitants agricoles doivent par exemple respecter des interdictions en matière d'épandage des engrais liquides. De même, les citernes à mazout doivent régulièrement être contrôlées pour éviter de polluer les eaux souterraines et donc l'eau potable.



## Conseils

L'eau souterraine est exploitée pour différents usages : eau de boisson, irrigation, énergie, enneigement artificiel, etc. Afin de garantir une eau potable de qualité, chacun peut agir par des gestes simples, dont voici quelques exemples :

- ⇒ je ne jette aucun déchet dans des gouffres ou des cavités, afin d'éviter de contaminer les eaux souterraines et d'être amendable;
- ⇒ lorsque je bois de l'eau, je pense à la source et à la nécessité de la préserver de toutes matières polluantes;
- ⇒ je tolère les mauvaises herbes de mon jardin et j'élimine à la main celles qui me dérangent plutôt qu'avec un désherbant chimique.

# Bruit

Le trafic routier

 [www.vs.ch/bruit](http://www.vs.ch/bruit)



200 km

En Valais, le long du réseau routier cantonal, les valeurs limites liées au bruit sont dépassées sur environ 200 km.

1.2 mio

En Suisse, quelque 1,2 million de personnes sont exposées à des niveaux de bruit excessifs liés à la circulation routière diurne.

## Quésako

Le décibel (dB) est l'unité de mesure du bruit qui permet d'exprimer le niveau acoustique d'un son. En-dessous de 20 dB, un bruit est pratiquement inaudible pour l'oreille humaine. Au-delà de 85 dB, il commence à devenir dangereux en exposition prolongée, voire douloureux au-delà de 120 dB. A titre d'exemple, le klaxon d'une voiture ou une tondeuse à gazon émettent entre 80 et 90 dB.

## Cas concret

Les routes sont génératrices de nuisances sonores. Pour réduire le bruit, il est possible d'agir sur les véhicules, mais aussi sur les routes elles-mêmes. Un revêtement absorbant le bruit peut réduire le niveau sonore de plus de 6 dB, ce qui a le même effet qu'une diminution de trois quarts du trafic! Dans des lieux-test en Valais, le SPE mesure l'efficacité sonore de nouveaux types de revêtement.



## Actions

Le service de la protection de l'environnement (SPE) soutient la planification de mesures de lutte contre le bruit et contrôle l'efficacité de ces mesures. Il s'occupe notamment de la mise en place de fenêtres antibruit, pour les riverains des voies de chemin de fer et de l'aéroport de Sion, et conseille les particuliers et les autorités pour toutes les questions liées au bruit.

## Résultats

Les sources de bruit les plus fréquentes sont la circulation routière, les chemins de fer, l'aviation militaire ainsi que l'industrie et l'artisanat. Depuis de nombreuses années, l'ensemble des mesures préconisées par le SPE suffit tout juste à compenser l'augmentation du bruit due à l'accroissement du trafic et à la hausse des activités bruyantes en général. Les efforts en la matière doivent se poursuivre.

## Conseils

L'excès de bruit nuit à la qualité de vie et entraîne des coûts élevés (ex. frais de santé, réduction de la valeur d'un bien immobilier). Chacun peut agir pour réduire le bruit environnant par des gestes simples, dont voici quelques exemples :

- ⇒ je privilégie l'éco-conduite, qui permet de rouler de manière peu bruyante et de réduire la consommation d'essence;
- ⇒ lors du choix d'une tondeuse à gazon ou d'un système de chauffage, je choisis des appareils peu bruyants;
- ⇒ dans la mesure du possible, je privilégie les déplacements à pied, à vélo ou en transports publics.

# Déchets

Gestion des déchets

## 156'000

En 2010, 156'000 tonnes de déchets ont été brûlés dans les 3 usines d'incinération d'ordures ménagères du canton.

## 41 et 76 kg

En Valais, chaque habitant collecte séparément 41 kg de papier-carton ainsi que 76 kg de déchets organiques.



 [www.vs.ch/dechets](http://www.vs.ch/dechets)

## Quésako

Les déchets dits urbains sont ceux produits par les ménages, inclus les déchets de même type produits par exemple par les entreprises. Jusqu'au début des années 70, les déchets urbains étaient entreposés dans des décharges communales. Le Valais figurait parmi les premiers cantons à disposer d'usines d'incinération d'ordures ménagères.

## Cas concret

En Valais, la production annuelle de déchets par habitant est de 500 kg alors que la moyenne suisse correspond à 350 kg. Cette différence s'explique en partie par l'affluence touristique que connaît le canton, sachant que l'ensemble des touristes représente l'équivalent de 40'000 personnes à l'année. En tenant compte de ce facteur, la production annuelle de déchets en équivalent habitant est de 450 kg.



## Actions

Le service de la protection de l'environnement (SPE) a établi un plan cantonal de gestion des déchets fixant les besoins et les mesures à prendre en matière de traitement des déchets. Lorsque les exigences fixées dans la loi sont remplies, le SPE délivre les autorisations pour les installations de traitement des déchets et les contrôle régulièrement.

## Résultats

En 2011, le SPE a réalisé 240 contrôles d'installations de traitement des déchets tels qu'usines d'incinération, installations de collecte de pneus usagés ou sites de décharge. Parallèlement, entre 1986 et 2010, la quantité de déchets ménagers incinérés en Valais a augmenté de plus de 50% ! A noter que l'énergie contenue dans ces déchets est valorisée sous forme de chaleur ou d'électricité.

## Conseils

En matière de déchets, le crédo est « éviter, valoriser, traiter ». Chacun peut agir par des gestes simples, dont voici quelques exemples :

- ⇒ je privilégie l'achat de biens de consommation qui génèrent peu de matériaux d'emballage et de déchets;
- ⇒ je trie et collecte séparément le papier, le verre, les métaux, les déchets organiques, les piles ainsi que les textiles;
- ⇒ je ne jette rien dans les toilettes car je pollue les eaux et les déchets solides arrivent dans les STEP qui doivent les incinérer.



# Electrosmog

Antennes de téléphonie mobile

## 700

En Valais, on compte plus de 700 sites d'antennes de téléphonie mobile, contre plus de 10'000 en Suisse.

## 300

En 2011, plus de 300 lieux à travers le canton ont fait l'objet de mesures de contrôle dans le voisinage d'antennes de téléphonie mobile.

## Actions

Le service de la protection de l'environnement (SPE) vérifie que le rayonnement émis par différents types d'installation (ex. lignes à haute tension, transformateurs, lignes ferroviaires, antennes de téléphonie mobile) n'excède pas les valeurs limites imposées par la législation fédérale. Le SPE ne fait pas directement les mesures, mais contrôle les rapports de mesures établis par des tiers.

## Résultats

Bien qu'invisible, l'électrosmog est omniprésent. A haute intensité, les ondes électromagnétiques interagissent avec le corps humain et peuvent avoir des conséquences néfastes pour la santé. Aux intensités nettement inférieures auxquelles la population est couramment exposée, d'éventuels effets nocifs pour la santé n'ont pour l'heure pas été prouvés.

[www.vs.ch/electrosmog](http://www.vs.ch/electrosmog)

## Quésako

Le rayonnement non ionisant (RNI) ou électrosmog comprend toutes les formes de rayonnement électromagnétique (ex. ondes radio) n'ayant pas assez d'énergie pour modifier les atomes et les molécules. C'est ce qui différencie le RNI du rayonnement ionisant qui est lui radioactif. Pour les téléphones mobiles par exemple, le rayonnement non ionisant est le moyen de transmission de l'information.

## Cas concret

Lors de chaque mise à l'enquête publique d'une installation de téléphonie mobile, un calcul de prévision de l'électrosmog est établi. Si le résultat de cette prévision atteint 80% des valeurs limites fixées à titre de précaution, le SPE exige que des mesures de contrôle soient effectuées après la mise en service de l'installation. Le SPE s'assure aussi que ces installations ne soient pas accessibles par le grand public.



## Conseils

Pour prévenir d'éventuels effets non identifiés, le principe de précaution est appliqué en Suisse et concrétisé dans la législation. Chacun peut agir pour limiter son exposition à l'électrosmog par des gestes simples, dont voici quelques exemples :

- ⇨ j'éteins l'émetteur et la fonction WLAN de mon téléphone mobile lorsque je n'en ai pas besoin;
- ⇨ par précaution, je dors à plus d'un mètre de mon radio-réveil ou de mon téléphone mobile;
- ⇨ lors de l'achat d'un téléphone mobile, je choisis un appareil ayant un faible « taux d'absorption spécifique » (TAS ou SAR).

# Etudes d'impact

Constructions et installations

## 544

Au cours des 23 dernières années, le SPE a évalué les conformités de 544 projets soumis à l'étude d'impact.

## 147

147 installations soumises à l'étude d'impact concernent des installations de remontées mécaniques, de pistes de ski ou d'enneigement artificiel.



## Actions

Le service de la protection de l'environnement (SPE), en collaboration avec les autres services cantonaux, évalue les impacts sur l'environnement des projets d'installations privées et publiques. L'étude d'impact est un outil de prévention et de maintien des ressources vitales, qui permet d'assurer qu'un projet réponde aux prescriptions en matière de protection de l'environnement.

## Résultats

En 2011, le SPE a évalué la conformité de 65 grands projets soumis à étude d'impact, 1'016 dossiers soumis à notice d'impact et 1'393 dossiers de petites constructions. Un projet ayant passé l'étude d'impact devrait s'intégrer dans l'environnement sans mettre en danger les ressources vitales ou la santé de l'homme.

 [www.vs.ch/eie](http://www.vs.ch/eie)

## Quésako

Différence entre rapport d'impact et étude d'impact. Le rapport d'impact est un document qui fait partie de la demande d'autorisation, décrivant l'état actuel, le projet et les mesures. L'étude d'impact est un examen effectué par l'autorité. Cette dernière vérifie, sur la base d'une expertise du service spécialisé, si le projet est conforme aux prescriptions en matière de protection de l'environnement.

## Cas concret

L'évaluation des impacts d'une construction permet notamment de fixer les mesures nécessaires en matière de protection des eaux, de l'air, d'élimination des déchets et de protection contre le bruit. Pour le maître d'œuvre, il est beaucoup moins coûteux de réaliser sa nouvelle construction ou son installation en respectant les dispositions légales que de devoir l'assainir après coup.



## Conseils

En matière d'étude d'impact, mieux vaut prévenir que guérir. Chaque requérant peut agir par des gestes simples, dont voici quelques exemples :

- ⇒ lors de la planification du projet, établir très tôt un premier contact avec le SPE pour déterminer si le projet est soumis ou non à étude d'impact;
- ⇒ choisir un bureau spécialisé compétent et suivre ses conseils durant la phase d'élaboration du projet;
- ⇒ intégrer les mesures environnementales indispensables dès la phase de planification du projet.

# Sites pollués

Assainissement des sites contaminés

 [www.vs.ch/sites-pollues](http://www.vs.ch/sites-pollues)

## 20 mio

En 2011, les industries valaisannes de l'aluminium et de la chimie ont investi près de 20 millions de francs pour assainir une partie de leurs sites contaminés.

## 57

En Valais, à fin 2011, 57 sites contaminés avaient déjà été assainis, sur un total actuellement connu de 93 sites à assainir.



## Actions

Le service de la protection de l'environnement (SPE) exige que les sites présumés pollués soient investigués par leurs responsables selon le cadastre cantonal en la matière. Le SPE évalue l'ampleur de la pollution, sa gravité et les mesures à prendre et ordonne ensuite l'assainissement des sites pollués ayant un impact sur les eaux, l'air ou le sol, notamment ceux de l'industrie chimique et de l'aluminium.

## Résultats

A ce jour en Valais, 280 sites ont fait l'objet d'une investigation préalable et 57 ont été assainis. Le SPE a à chaque fois collaboré de manière étroite avec les responsables des sites concernés. Plusieurs conventions ont aussi été conclues pour les sites contaminés des grandes industries du canton, afin de garantir que les coûts d'assainissement soient assumés par les responsables de la pollution.

## Quésako

Les friches industrielles désignent les terrains sur lesquels se trouvaient des installations artisanales ou des bâtiments industriels désaffectés. Ces sites sont souvent pollués. Une friche peut également désigner un site dont la moitié au moins de la superficie n'est plus utilisée en rapport avec son affectation initiale, mais qui n'est pas encore complètement réaffecté.

## Cas concret

Tous les sites pollués ne sont pas à assainir. Seuls les sites qui portent atteinte aux ressources vitales (ex. eau, air, sol) et qui peuvent s'avérer nuisibles pour l'homme ou l'environnement doivent être étudiés et assainis. Dans ce cas, on parle de sites contaminés, qui peuvent être soit des décharges, des aires d'exploitation, des stands de tir ou des lieux d'accident.



## Conseils

Les sites pollués nuisent à la qualité des ressources vitales et entraînent des coûts élevés d'assainissement. Pour éviter de créer de nouveaux sites pollués, chacun peut agir à la source par des gestes simples, dont voici quelques exemples :

- ⇒ lors d'une construction, je veille à ce que mes déchets de chantier soient correctement éliminés et donc non enfouis dans le sol;
- ⇒ j'amène mes déchets encombrants à la déchèterie et non pas en forêt;
- ⇒ je fais réviser régulièrement ma citerne à mazout pour prévenir toute fuite.

# Sols et matériaux pierreux

Protection des sols

## 1'000

Plus de 1'000 ans sont nécessaires pour former un sol fertile; quelques secondes suffisent pour l'altérer voire le détruire définitivement.

## 1 m<sup>2</sup>/s

Près de 1 m<sup>2</sup> de sol est urbanisé chaque seconde en Suisse, et ceci depuis plusieurs décennies.

## Actions

Le service de la protection de l'environnement (SPE) surveille la pollution chimique et biologique des sols du canton. A cet effet, il a mis en place un réseau de surveillance des sols comptant pas moins de 154 sites répartis sur l'ensemble du territoire cantonal. Parallèlement, le SPE a élaboré un plan cantonal de gestion des matériaux pierreux afin d'en garantir une utilisation durable et à long terme.

## Résultats

Environ la moitié des sols investigués du canton présente un dépassement d'une ou plusieurs valeurs indicatives de l'ordonnance fédérale sur la protection des sols. Dans 90% des cas, il s'agit du cuivre ou du fluor. Diverses pollutions ponctuelles par d'autres substances, probablement occasionnées par l'élimination sauvage de liquides et d'autres déchets, ont également été observées.

 [www.vs.ch/sol](http://www.vs.ch/sol)

## Quésako

Parmi les polluants du sol retrouvés le plus fréquemment en Valais figure le cuivre. Cette substance fait partie des métaux lourds, au même titre que le plomb ou le mercure. Les sites pollués par le cuivre correspondent souvent à des vignes ou à des parcelles d'arbres fruitiers. Cela découle du fait que les apports réguliers de cuivre par sulfatage excèdent les quantités emportées par lessivage et érosion du sol.

## Cas concret

Le sol n'est pas seulement notre terre nourricière, il permet également de purifier et de stocker l'eau dont nous avons besoin. Il convient donc de garantir sa qualité et sa quantité, en le préservant des polluants chimiques (ex. métaux lourds), de la compaction ou de l'érosion. Pour produire des denrées alimentaires saines et nutritives, l'agriculture a aussi besoin de sols fertiles et non pollués.



## Conseils

Savez-vous que les jardins privés sont souvent pollués parce que, des années durant et croyant bien faire, leur propriétaire a forcé la dose ? Chacun peut agir pour la protection des sols par des gestes simples, dont voici quelques exemples :

- ⇒ je fabrique à partir des déchets du jardin et de la cuisine un compost qui peut fournir aux plantes les nutriments dont elles ont besoin;
- ⇒ en cas de besoin, je privilégie l'usage d'engrais naturels et respecte scrupuleusement les doses prescrites;
- ⇒ afin de ne pas polluer le sol, je ne remblais jamais un trou avec des matériaux de démolition ou de l'asphalte.

# Informations

complémentaires

Service de  
la protection de l'environnement (SPE)  
Rue des Creusets 5  
1950 Sion

 027 606 31 54  
 027 606 31 50 (français)  
 027 606 31 61 (allemand)  
 [www.vs.ch/environnement](http://www.vs.ch/environnement)





CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

DTEE, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement  
Service de la protection de l'environnement

DVBU, Departement für Verkehr, Bau und Umwelt  
Dienststelle für Umweltschutz



[www.vs.ch/environnement](http://www.vs.ch/environnement)